

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers
04 13 31 22 19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

OBJET : Acquisitions foncières pour la réalisation d'une piste cyclable sur la commune de Fuveau.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux pistes cyclables, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'opération d'aménagement d'une piste cyclable sur la commune de Fuveau, dont le détail est joint au rapport, a déjà fait l'objet d'une prise en considération.

Le lancement des acquisitions foncières correspondantes est donc permis.

Le montant des acquisitions s'élève à 777 €
Il est déterminé après consultation de France Domaine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

Commission Permanente du 18 octobre 2019
Acquisitions foncières

Arrondissement d'Aix-en-Provence

LIBELLE OPERATION	NOM DES PROPRIETAIRES CEDANTS	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE EN M2	EVALUATION DES SERVICES FISCAUX ou des EXPERTS	MONTANT DES ACQUI- -TIONS
		S*	N*	Nature	Surface en M²			
RD 96 - Création d'une piste cyclable entre le giratoire de l'Europe et la cité Brogilum - Commune de Fuveau	Commune de Fuveau	BB	47	Lande	4 510	163	570,50 €	0,00 €(1)
		BB	133	Lande	444	77	231,00 €	
		BB	58	Taillis	73 001	6 220	18 660,00 €	
		BB	136	Lande	149	46	138,00 €	
		BA	124	Futaie	168 786	2 324	6 972,00 €	
RD 96 - Création d'une piste cyclable entre le giratoire de l'Europe et la cité Brogilum - Commune de Fuveau	Consorts MARIN/GIACALONE	BB	125	Eaux + Lande	9 531	259	777,00 €	777,00 €
TOTAL								777,00 €

(1) Parcelles cédées à titre gratuit par la Commune suite à une délibération en date du 29 avril 2019